



QUARTIER DES SPECTACLES MONTRÉAL

Mémoire final

Consultation publique — Renouvellement de la politique culturelle du Québec

Déposé auprès du
Ministre de la Culture et des Communications, ministre responsable
de la Protection et de la Promotion de la langue française, ministre
responsable de la région de l'Estrie et député de Sherbrooke,
Monsieur **Luc Fortin**

Par le
Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS)

Le 4 août 2016
(révision du mémoire déposé en avril 2016)

Sommaire

Le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) est fortement interpellé par le renouvellement de la politique culturelle du Québec. Cette politique, dans son application, le touche directement tout comme elle touche directement une majorité des composantes et des acteurs du Quartier, lesquels représentent une masse critique d'intervenants culturels très importante au Québec. Étant donné l'importance de Montréal dans l'écosystème culturel québécois, le PQDS considère d'ailleurs que Montréal devrait avoir un statut particulier en matière de culture.

L'ensemble des maillons de la chaîne culturelle devrait par ailleurs être renforcé (ex. : création, production, diffusion, promotion) de manière à consolider et à accroître la place de la production nationale au Québec et sur d'autres marchés (ex. : rayonnement et exportation). Le soutien à la création, à la production et à la diffusion doit aussi trouver écho dans le territoire virtuel. Ce soutien devrait en outre viser certains types de productions spécifiques au Quartier des spectacles (ex. : artistes en résidence et exclusivité) et faciliter l'expérimentation et la mise sur pied de projets faisant appel à plusieurs acteurs d'horizons diversifiés (approche transversale d'action) ainsi que la création de propriété intellectuelle.

Par rapport aux infrastructures de diffusion, le PQDS est d'avis que la nouvelle politique doit proposer des mesures pour préserver et renforcer le parc immobilier actuel de diffusion, autant pour les salles privées que pour les salles gérées par des organismes à but non lucratif (OBNL) et des sociétés d'État. Avec un tel soutien, les OBNL et les sociétés d'État seraient en mesure de poursuivre encore mieux leur mission. Dans le même ordre d'idée, un soutien accru aux festivals donnerait aussi à ces derniers les moyens de se développer, de se renouveler et d'accroître leur apport structurant à Montréal et au sein de la société québécoise.

En ce qui a trait à de nouvelles façons de faire, nous croyons que la nouvelle politique doit tenir compte, dans ses stratégies d'action, du rôle que peuvent jouer les places publiques en tant que lieux de diffusion, d'expérimentation et de rapprochement des citoyens avec la culture. La dotation des lieux de création et de diffusion en équipements technologiques fournit aussi un contexte plus favorable à l'expérimentation et au déploiement de projets et produits culturels. L'expérience de gestion et de développement du PQDS, avec notamment les places publiques, les équipements technologiques et les projets de « transversalité », constitue, selon nous, des bases de réflexion intéressantes pour aborder de nouvelles façons de faire.

Sur le plan de l'éducation, le PQDS estime que la nouvelle politique doit prévoir le développement d'un plan d'action culture/éducation qui permettra notamment de rapprocher les deux milieux ainsi que de stimuler la création, l'expérimentation et l'accès à la culture pour les jeunes.

Par ailleurs, une tendance de plus en plus marquée se dessine à propos du déclin de la promotion et de l'information culturelle dans les médias, et ce, tant au plan de la diversité de l'information que de la quantité diffusée. Selon le PQDS, cette question appelle une action gouvernementale.

En ce qui concerne les enjeux associés à la révolution du numérique, le PQDS rappelle que toutes les questions relatives au partage des revenus, aux droits d'auteurs et à la propriété intellectuelle doivent continuer de retenir l'attention du gouvernement. À court terme, ces questions doivent faire l'objet d'actions concrètes afin d'assurer le déploiement de modèles d'affaires viables pour la culture au Québec.

Le PQDS est aussi d'avis que la nouvelle politique peut devenir un outil d'action en matière d'aménagement, d'occupation du territoire et de développement d'infrastructures, le tout dans une perspective pérenne de développement économique et culturel.

En termes de gouvernance culturelle, le modèle incarné par le PQDS est proposé en tant qu'expérience pouvant inspirer le gouvernement dans son désir de création de synergie entre lui et différents acteurs et de partage des responsabilités avec les municipalités.

De plus, le PQDS estime que la nouvelle politique doit soutenir l'avènement de nouvelles formes d'entrepreneuriat culturel et de formules de collaboration entre les divers acteurs de la culture.

Finalement, le PQDS croit qu'il faut bonifier les principes qui formeront les assises de la nouvelle politique. Celle-ci doit soutenir la pleine reconnaissance de l'apport économique du secteur culturel pour le Québec et elle doit permettre aux programmes et aux mesures fiscales de s'adapter rapidement aux changements dans son environnement. Les principes d'action doivent aussi assurer une pleine reconnaissance de l'ensemble des acteurs de la chaîne culturelle et des disciplines qui la composent, qu'ils appartiennent au milieu artistique ou aux industries culturelles.

Préambule

Montréal et le Quartier des spectacles

Montréal est au centre de l'activité culturelle du Québec. Dans le Quartier des spectacles seulement, sur une superficie d'un km², l'on dénombre, entre autres, quelque 80 lieux de diffusion culturelle, dont 30 salles de spectacles, 8 places publiques, 8 sites de vidéoprojections architecturales, des dizaines de compagnies de production en théâtre, en danse, en cinéma et autres disciplines culturelles. Le Quartier des spectacles est aussi le lieu de rendez-vous d'importantes institutions culturelles et de plusieurs établissements d'enseignement ainsi que de sociétés d'État vouées à la diffusion. Parmi cet actif culturel de création, de production, de diffusion et de formation, mentionnons, par exemple, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), la Place des Arts, le Théâtre du Nouveau Monde, l'Université du Québec à Montréal et plusieurs salles mythiques comme le Métropolis, le Club Soda ou encore le Théâtre Saint-Denis. Les salles dans le Quartier des spectacles accueillent, sur une base annuelle, **plus de 1,8 million de spectateurs, soit plus du quart (26 %) de l'assistance totale à l'échelle du Québec.**

Le Quartier des spectacles est aussi le lieu de déploiement de la plus grande concentration de festivals au Québec, soit une quarantaine. En plus d'offrir un accès élargi à la culture pour les citoyens, plusieurs sont de véritables pépinières et vitrines de création de diverses disciplines (ex. : Festival TransAmériques, MUTEK, Zoofest). Les festivals, dans le Quartier, accueillent annuellement plus de 5 millions de festivaliers et jouent un rôle économique indéniable. En 2013, par exemple, les grands festivals et événements au Québec ont généré 41,2 M\$ en retombées fiscales pour le gouvernement du Québec¹ pour 16,6 M\$ d'investissement tous ministères et organismes confondus.

Le lieu culturel citoyen par excellence au Québec

Les espaces publics du Quartier des spectacles permettent de présenter gratuitement une multitude de propositions artistiques diversifiées et de grande qualité. Cette particularité du Quartier en fait le lieu culturel citoyen par excellence au Québec. Des milliers de citoyens peuvent en effet converger chaque jour vers le Quartier et y vivre une expérience culturelle à l'image du Québec d'aujourd'hui. Citoyens de toutes les origines et nouveaux arrivants peuvent ainsi amorcer ou poursuivre leur dialogue avec la culture d'ici, y participer et la faire évoluer.

Montréal est en fait l'incubateur culturel du Québec de demain. Le Quartier est, de son côté, le lieu tout indiqué pour offrir aux citoyens de tous les horizons des occasions d'expérimentation et d'intégration à la culture québécoise.

¹ Chiffres tirés du rapport annuel 2015 du Regroupement des événements majeurs internationaux (REMI), accessible à l'adresse suivante: <http://remi.qc.ca/remi.qc.ca/wp-content/uploads/2016/05/Rapport-annuel-2015-du-REMI.pdf>.

Montréal, un statut culturel distinct

Le Quartier est ainsi une plateforme d'accès unique à la culture pour les citoyens. La présence d'un grand nombre d'institutions culturelles, de salles de spectacles, de festivals, de places publiques aménagées, d'entreprises de production et d'autres acteurs culturels dans le Quartier contribue à affirmer le statut distinct de Montréal sur le plan culturel. Un statut qui rayonne internationalement et un Quartier des spectacles qui vit au diapason de cette réalité et de cette énergie propre aux grandes métropoles culturelles.

Grâce à l'ensemble des acteurs qu'il abrite, le Quartier est la vitrine par excellence de la création artistique québécoise et francophone. La qualité de ses aménagements et de ses équipements en fait un lieu unique d'expérimentation culturelle qui permet même de lancer des défis de création à la planète entière².

Le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS)

Le PQDS est pour sa part l'organisme qui chapeaute le développement du Quartier des spectacles. Il est à but non lucratif et sa mission est de contribuer activement, avec les pouvoirs publics et les divers acteurs intervenant sur son territoire, au développement et à la mise en valeur culturels du Quartier des spectacles à Montréal. Il s'y emploie en intégrant à toutes ses actions les dimensions urbaine, touristique, sociale et économique. Le PQDS travaille déjà dans le cadre d'une approche transversale d'action. Le modèle de gouvernance incarné par le PQDS est aussi un modèle innovateur, car il réussit à rapprocher l'administration municipale du citoyen dans le cadre du déploiement de la culture au sein de la Ville.

La politique culturelle

Figure de proue sur le plan international en matière de gestion de places publiques, de développement d'infrastructures technologiques extérieures et de soutien au développement d'un quartier culturel et de ses composantes, le PQDS se sent fortement interpellé par le renouvellement de la politique culturelle. Cette politique, dans son application, le touchera directement tout comme elle touchera une majorité des composantes et d'acteurs du Quartier.

Tout en assurant la consolidation de certains acquis, le PQDS est d'avis qu'il faut se tourner vers le développement de nouvelles formes d'expérimentations de même que vers de nouvelles formes d'infrastructures, d'équipements, de projets créatifs et de modèles de gouvernance. Tout ce renouveau doit faire partie d'une vision globale de développement qui soit garante d'accessibilité accrue à la culture pour les citoyens, d'expérimentations créatives, de renforcement de la diffusion francophone et de retombées tant culturelles et économiques que sociales pour le Québec.

Notre mémoire

Le PQDS remercie donc le ministre de la Culture et des Communications, monsieur Luc Fortin, pour l'occasion qui lui est donnée de faire entendre son point de vue dans le cadre de la consultation sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec. Le PQDS a décidé de concentrer ses

² Le Laboratoire numérique urbain (plateforme technologique), par exemple, réinvente littéralement le rapport entre l'espace public et la création.

commentaires sur les champs d'activités qui le concernent plus spécifiquement. Ainsi, la réflexion qui suit s'articule surtout autour des grands enjeux culturels suivants :

- L'importance du maintien et du développement du soutien à la création, à la production et à la diffusion culturelle francophone. Ce renforcement de chacun des maillons de la chaîne culturelle est particulièrement crucial dans un contexte fortement marqué par la révolution du numérique;
- La visibilité de la production culturelle nationale dans les médias traditionnels et les nouveaux médias;
- La gouvernance;
- Le financement de la culture;
- Le rayonnement de la culture à l'échelle nationale et internationale.

Dans le texte qui suit, nous traiterons par section chacun de ces grands enjeux. Des suggestions d'ajouts de principes d'action concluront le mémoire. Il est à noter que vous trouverez entre parenthèses le numéro des questions auxquelles se rapportent nos recommandations et certains commentaires dans le cahier de consultation.

A) La création et la production

Le Quartier des spectacles comme vitrine de création et de production

Le Quartier des spectacles, par l'intermédiaire de ses multiples lieux de création, de production, de diffusion et de formation, est une vitrine par excellence de la production culturelle au Québec. Les salles de spectacles du Quartier génèrent 73 M\$ en recettes de billetterie. Les places publiques du Quartier fournissent également des conditions de création et de production uniques au Québec. Ces places sont synonymes d'expérimentation, d'incubation de talents et de rencontres interdisciplinaires. Le Quartier est en fait un lieu d'exception au Québec qui propose une programmation unique et innovante.

Réflexions et recommandations

La Ville de Montréal est le cœur culturel du Québec. Montréal est un centre de création, de production et de diffusion unique au Québec ainsi que le plus grand lieu d'accueil de productions culturelles étrangères. Le Quartier des spectacles est le lieu culturel citoyen par excellence au Québec, garant d'une grande accessibilité à la production culturelle nationale. Étant donné le caractère distinct de Montréal et l'importance de celle-ci pour le développement de la culture au Québec, nous recommandons que :

1. La politique culturelle reconnaisse le statut particulier de Montréal en matière de culture.

Le Quartier des spectacles est au centre de l'activité de création, de production et de diffusion de Montréal et du Québec. Dans une optique de développement de la production nationale, il est impératif que les acteurs qui interviennent au sein de ce territoire disposent des conditions propices à leur développement. Par conséquent, nous recommandons que :

2. La nouvelle politique prévoit des mesures incitatives visant à soutenir la création, la production et la diffusion de la production nationale.

Le Quartier des spectacles est un lieu unique d'expérimentation culturelle, notamment sur ses places publiques. De plus, il dispose de salles pouvant accueillir des spectacles d'envergure (spectacles « *blockbusters* ») dont la propriété intellectuelle relever d'instances étrangères (ex. : livrets de théâtre musical). Dans la perspective de stimuler l'expérimentation, la création et la production au cœur culturel de Montréal et, à la fois, de créer de la propriété intellectuelle québécoise, nous recommandons que :

3. La nouvelle politique propose des mesures particulières concernant les projets d'expérimentation (R-D), de création et de production présentés en résidence³ ou en exclusivité dans le Quartier des spectacles.

La question associée au développement de propriété intellectuelle est cruciale pour l'avenir et le rayonnement de la culture et du savoir-faire québécois. Le Québec doit pouvoir favoriser la création de produits pour lesquels la propriété intellectuelle (PI) est québécoise afin de bénéficier des occasions d'exportation rattachées à cette PI ainsi que des retombées à long terme liées à l'exploitation de cette PI (ex. : rayonnement culturel, retombées économiques).

En plus de venir en aide aux créateurs et aux producteurs, de tels incitatifs consolideraient la force d'attractivité du Quartier et optimiseraient les investissements réalisés et à venir dans le territoire. En ayant la possibilité de présenter plus de spectacles en résidence ou en exclusivité, certains diffuseurs privés exposés à des situations plus difficiles bénéficieraient aussi de telles mesures.

La création et la production dans un environnement numérique

Par rapport à la place des créateurs et au positionnement de la production nationale dans un environnement numérique (thème 2), une première action viserait à soutenir plus fortement la production des contenus culturels numériques québécois. Ces contenus peuvent prendre de multiples formes (ex. : captation de spectacles, réalité virtuelle) et se décliner sur plusieurs plateformes. Le premier enjeu auquel fait face la production nationale à cet égard consiste en effet à assurer sa présence dans cet univers virtuel.

Par ailleurs, certaines formes de projets et de produits (ex. : œuvres numériques ou activités par le numérique) nécessitent des conditions particulières d'expérimentation, comme celles que l'on trouve au Quartier des spectacles grâce au Laboratoire numérique urbain. Ce type de plateforme technologique permet d'expérimenter, de prototyper et de faire émerger de nouvelles formes créatives (ex. : installations interactives ou participatives) avant leur diffusion ou leur mise en marché. D'autres types de contenus (ex. : réalité virtuelle et réalité augmentée) nécessitent aussi d'intégrer à l'expérience des extensions sur d'autres plateformes numériques (ex. : mobile et tablette). Ces dernières deviennent par le fait même de nouvelles plateformes de création et d'interaction.

Outre les questions liées aux phases de création, de production et d'expérimentation, les modèles de diffusion et d'exploitation de ces contenus numériques doivent continuer de faire l'objet de soutien en cette période de transition des modèles d'affaires. Il importe d'assurer une meilleure visibilité des contenus culturels québécois sur Internet, sur les autres plateformes technologiques et dans les espaces de diffusion, et de veiller à ce que les acteurs de la sphère culturelle fassent leur place dans l'environnement numérique. C'est pourquoi nous recommandons que :

³ Ces projets pourraient partir en tournée après leur résidence dans le Quartier.

4. La nouvelle politique culturelle prévoit le renforcement des mesures de soutien à la création et à la production⁴ des contenus et des œuvres numériques ainsi qu'à la diffusion, la mise en marché et l'exportation de ces derniers. (Q7)

Pour ce qui est de la problématique du financement des contenus dans un univers virtuel où « le partage et la gratuité sont rois », en plus du soutien de l'État, le PQDS est d'avis qu'il faut poursuivre les réflexions sur le partage des revenus avec les fournisseurs d'accès Internet et autres intervenants majeurs du secteur du numérique. La redistribution d'une part des revenus publicitaires récoltés par ces fournisseurs et autres acteurs en périphérie permettrait, par exemple, l'instauration d'un **fonds de production nationale voué à la production et à la diffusion de contenu artistique** d'œuvres numériques ou non numériques. (Q8)

5. Dans le cadre d'une nouvelle redistribution des revenus rattachés au réseau Internet (ex. : revenus publicitaires), que la nouvelle politique développe un fonds de production nationale voué à la production et à la diffusion de contenu artistique d'œuvres numériques ou non numériques.

Toujours par rapport à la création et à la production, le désir de l'État d'accroître les synergies, les projets et les partenariats entre l'administration publique et d'autres acteurs et partenaires potentiels liés à la culture est fort louable et doit être soutenu. C'est pourquoi nous recommandons que :

6. La nouvelle politique culturelle prévoit le renforcement du soutien alloué à des projets pilotes comportant des éléments d'expérimentation et impliquant la participation de plusieurs acteurs d'horizons diversifiés. (Q5)

Une telle recommandation ne pourra pas se concrétiser toutefois sans un changement de culture en matière de financement public. Il faut en effet induire à cet égard un principe d'adaptation rapide des mesures de soutien de manière à suivre le cadre d'évolution de la culture. Un tel principe de flexibilité par rapport au soutien financier permettrait de saisir plus rapidement des occasions de développement.

Ce principe de flexibilité doit aussi favoriser la mise sur pied de projets impliquant différentes formes d'organisations (ex. : OBNL ou entreprise privée). La diversité des acteurs et les montages financiers afférents aux projets et produits culturels apparaissent en effet de plus en plus complexes et rendent nécessaire l'instauration d'un tel principe.

La réflexion sur les actions d'ajustement des mesures de soutien (ex. : formulation de recommandations, veille stratégique sur les occasions de marché) pourrait se faire à partir du renforcement de l'action des structures existantes (ex. : commissions et comités de travail des sociétés d'État). (Q6)

⁴ Ce soutien couvrirait aussi les phases d'expérimentation et de prototypage.

B) La diffusion

Le Quartier des spectacles et la diffusion

Le rapport du Quartier des spectacles avec la diffusion prend différentes formes. D'une part, le Quartier abrite un important parc immobilier de diffusion associé à des OBNL, des sociétés d'État ou encore des entreprises privées (ex. : salles privées). Les places publiques du Quartier sont également des formes d'infrastructures de diffusion. D'autre part, le Quartier des spectacles est le lieu de déploiement de nombreux festivals, qui sont autant de diffuseurs ponctuels. Finalement, le Quartier des spectacles s'inscrit dans un écosystème de diffusion nationale, dont la récente dynamique a touché certaines salles privées sur son territoire.

Réflexions et recommandations

Un parc immobilier de diffusion à pérenniser et un écosystème de diffusion à considérer

Dans la sphère des équipements culturels, nous rappelons que le Quartier des spectacles comprend 80 lieux de diffusion, parmi lesquels 30 salles de spectacles dont plusieurs sont privées. La transformation du portrait des lieux de diffusion principalement dans la périphérie de Montréal, couplée aux changements de comportements chez les consommateurs, ont eu un effet négatif sur certaines salles. Ces salles représentent un actif de diffusion indéniable qui a vu défiler au fil des décennies les artistes qui forment la base d'une partie de la culture québécoise. Malheureusement, il s'avère qu'il existe peu de moyens pour aider ces salles privées dans une période de transition cruciale pour elles. Le programme d'aide aux diffuseurs privés de la SODEC ne dispose plus de fonds depuis quelques années. Le gouvernement du Québec n'a pas non plus de politique sur les salles privées qui permettraient à ces dernières de s'adapter dans un environnement fortement concurrentiel. Afin d'aider les salles privées, nous recommandons que :

7. La nouvelle politique prévoit des mesures pour assurer le maintien des salles privées existantes (protéger les actifs) dans le cadre d'une vision globale d'action de ses infrastructures et équipements qui soit garante d'équité et d'équilibre dans l'écosystème de la diffusion⁵. (Q20)

En ce qui a trait aux salles gérées par des OBNL et des sociétés d'État, leur mission respective est différente de celle des lieux de diffusion privés. Alors que leur budget devrait être consacré à la poursuite de leur mission, ces organismes doivent en affecter une partie à de l'entretien et à la mise à niveau de leurs équipements. La mise sur pied d'un fonds voué au maintien de ces actifs permettrait à ces organismes et institutions de consacrer l'ensemble de leur énergie et de leurs ressources financières à la poursuite de leur mission. Nous recommandons donc que :

⁵ Cette recommandation inclut les besoins des salles relativement à l'adaptation de leur modèle d'affaires ainsi qu'au développement et au maintien d'une programmation différenciée.

8. La nouvelle politique prévoit des mesures pour assurer le maintien de son parc immobilier de diffusion chapeauté par des OBNL et des sociétés d'État. De telles mesures leur permettraient de consacrer l'ensemble de leur énergie et de leurs ressources financières à la poursuite de leur mission. (Q20)

Outre la programmation des salles du Quartier, Montréal s'appuie sur un actif de programmation festivalière important qui a contribué à faire sa renommée. Ces festivals, qui programment pour la plupart à l'extérieur et en salle, sont synonymes d'attractivité pour Montréal et le Québec tout entier ainsi que de rayonnement dans le monde. Les festivals qui se déploient gratuitement dans l'espace public du Quartier des spectacles sont en fait des composantes extrêmement dynamiques de la culture québécoise autant pour les citoyens que pour les artistes. Étant donné le rôle important que les festivals jouent à Montréal et au Québec (ex. : développement de carrières artistiques, accès du public à une offre culturelle québécoise) et les retombées économiques qu'ils génèrent, nous recommandons que la nouvelle politique :

9. Reconnaître le rôle dynamique et structurant des festivals pour la culture québécoise en leur accordant des moyens additionnels pour se développer et se renouveler. (Q20)

Cette même logique doit aussi s'appliquer à nos grandes institutions et sociétés d'État qui forment la base de la transmission et de la diffusion de notre culture nationale. On pense ici notamment à la Place des Arts, au Musée d'art contemporain et à Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Le rôle joué par ces institutions et sociétés d'État dépasse largement le territoire de Montréal et il touche l'ensemble du Québec. En plus d'accroître l'accès à la culture aux citoyens, leur grande vitalité fait rayonner cette culture au-delà de nos frontières. Considérant l'importance de ces institutions et sociétés d'État pour le Québec, nous recommandons que :

10. La nouvelle politique garantisse à nos grandes institutions et sociétés d'État des conditions, tel un financement pluriannuel, leur permettant de se développer pleinement et de jouer ainsi un rôle accru dans le développement de la culture au Québec. (Q20)

De nouveaux lieux de diffusion à considérer

Les places publiques, à l'image des places qui sont gérées par le PQDS dans le Quartier des spectacles, sont des lieux de diffusion de premier ordre. Ces places permettent de joindre davantage les citoyens et de dynamiser la vie culturelle et la vitalité d'une communauté. Ces espaces, où peuvent se déployer différents types de programmation majoritairement gratuite, sont synonymes d'accessibilité, d'expériences culturelles et de découvertes multiples. Ces espaces et les équipements dont ils sont dotés donnent également aux citoyens et à l'ensemble des acteurs de la sphère culturelle la possibilité de vivre la culture en devenant eux-mêmes acteurs au sein de ces lieux. Les places publiques sont des lieux de rencontres privilégiés pour des acteurs de provenances multiples qui s'unissent, le temps d'un projet, afin d'investir l'espace dans un mode créatif et de convergences multidisciplinaires et multisectorielles.

Exemple de projet dans un espace public extérieur au service de l'éducation

Le système de projections architecturales qui a été implanté pour illuminer le clocher de l'église Saint-Jacques à l'UQAM a amené une collaboration récurrente avec le PQDS. Chaque année, les étudiants de l'École des médias interactifs de l'UQAM se l'approprient pour l'intégrer à leur projet de fins d'études qui doit se dérouler dans l'espace public. C'est l'occasion pour eux de s'initier à la fois aux technologies photoniques et à la création numérique, et d'expérimenter l'interaction avec le public.

Exemple d'espace public intérieur au service de la diffusion artistique

L'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme est un lieu ouvert à tous, où la Place des Arts propose une programmation culturelle gratuite et diversifiée qui en fait un véritable foyer de la vie culturelle montréalaise. Cet espace se veut un reflet de la vitalité artistique d'ici et d'ailleurs ainsi qu'une vitrine pour les artistes émergents et les nouvelles formes d'expression artistiques.

Étant donné le fort potentiel d'utilisation et d'exploitation des places publiques au profit des citoyens et de l'ensemble des acteurs de la sphère culturelle et d'autres sphères d'action (ex. : éducation), nous recommandons que :

11. La politique culturelle du Québec tienne compte dans ses stratégies d'action du rôle que peuvent jouer les places publiques en tant que lieux de diffusion, d'expérimentation et de rapprochement des citoyens avec la culture. (Q20)

De nouveaux équipements en soutien à la diffusion

Outre la place publique en tant que telle, la dotation en équipements technologiques de ces places et des autres lieux de diffusion accroît le potentiel d'utilisation et de développement de divers types de projets et produits culturels. Le développement de la plateforme technologique au sein du Quartier des spectacles (Laboratoire numérique urbain) a multiplié par exemple les capacités d'exploitation créative du lieu en renforçant la convergence entre l'art et la technologie. Par conséquent, nous recommandons que :

12. La nouvelle politique culturelle prenne en compte l'importance du développement des équipements technologiques (extérieurs et en salle) pour le déploiement de la culture. (Q20)

En ce qui concerne la diffusion et le rapport du citoyen à la culture (thème 3), nous considérons également que le gouvernement doit tout mettre en œuvre pour encourager la participation des communautés culturelles, des jeunes et des moins jeunes à la vie culturelle québécoise en général. Plusieurs types d'interventions peuvent être pensés à cet effet. Le développement d'un plan d'action national culture/éducation pourrait par exemple être considéré. Ce plan viserait plusieurs objectifs, dont ceux de stimuler la créativité des jeunes, de faciliter leur venue dans les lieux de diffusion

(accès physique et tarifaire) et de renforcer leur participation à la vie culturelle en tant qu'acteurs (ex. : médiation culturelle). En fait, il faut donner aux milieux de la culture et de l'éducation de nouveaux moyens d'innover pour stimuler les occasions de rencontres et de dialogues entre ces derniers. À cet effet, nous recommandons que :

13. La nouvelle politique culturelle intègre dans ses mesures d'action le développement d'un plan d'action culture/éducation porteur d'innovation et en adéquation avec son environnement.

Ce plan devrait en effet comprendre une série de mesures diversifiées encourageant l'expérimentation par les jeunes de la culture tant dans les salles – une expérience qu'il ne faut surtout pas perdre – qu'à travers les plateformes technologiques en développement. (Q15)

Comme gestionnaire de places publiques et d'équipements technologiques, le PQDS est ouvert à l'idée d'accueillir différents types de produits culturels qui stimuleraient l'engagement des citoyens, dont les jeunes, envers la culture (voir à cet effet l'exemple à la page 16 des Jardins Gamelin).

C) La promotion

Le PQDS et la promotion

En ce qui concerne la promotion, le PQDS intervient sur trois plans, soit la promotion de la destination Quartier des spectacles, la promotion de son propre contenu de programmation (ex. : sur les places publiques) et la promotion de la programmation des différents producteurs et diffuseurs au sein du Quartier.

Réflexions et recommandations

La promotion ou encore l'information sur la production culturelle nationale représentent, selon nous, un enjeu important afin de stimuler la demande relative à cette production.

Dans un univers de concurrence et en fort changement, tant les créateurs et les producteurs que les diffuseurs québécois doivent avoir les moyens de faire connaître leur offre auprès des citoyens, lesquels sont submergés d'informations de toutes sortes. Or, il apparaît de plus en plus que la visibilité de la production québécoise ou encore l'information concernant celle-ci dans les médias semble s'estomper peu à peu; ceci a pour conséquence d'éloigner progressivement le citoyen des contenus culturels nationaux et variés. Aussi, sans minimiser les enjeux relatifs à l'offre et la demande, nous croyons que l'information et la promotion entourant la production culturelle québécoise devraient retenir l'attention du modèle d'intervention gouvernementale dans une optique d'amélioration du rapport du citoyen à la culture. Nous recommandons à cet effet que :

14. La politique culturelle se dote d'un plan d'action visant à assurer la diversité et la qualité de l'information culturelle au Québec et, par suite, une visibilité accrue de la production nationale auprès des citoyens⁶. (Q12)

Le plan d'action devra aussi s'attaquer à la promotion des contenus culturels québécois sur le Web et sur l'ensemble des plateformes numériques. Le Québec, à cet égard, doit innover pour être à même de se distinguer de façon notable. Il faut aussi trouver des actions communes qui permettront de constituer une masse critique de produits à promouvoir sur une plateforme de commercialisation adaptée à la production nationale, notamment sur le Web. Afin d'appuyer les stratégies de promotion déployées sur le Web, nous recommandons que :

15. La nouvelle politique soutienne le développement des actions et des outils de mise en marché sur le Web (ex. : production de capsules Web) et les autres plateformes numériques.

D) La gouvernance culturelle

Le PQDS et la gouvernance culturelle

Le PQDS incarne un modèle de gouvernance culturelle permettant de rapprocher l'administration publique municipale de ses citoyens dans le développement et le déploiement de la culture. Il s'agit également d'un modèle de gouvernance qui adopte une approche transversale d'action tout en s'inscrivant dans une logique performante de développement économique et de développement durable. Notre modèle de gouvernance ayant maintenant fait ses preuves et étant pleinement documenté peut servir, selon nous, de base de réflexion sur plusieurs plans.

Réflexions et recommandations

Occupation et aménagement du territoire au regard de la gouvernance culturelle

Selon nous, il est primordial que les villes et les quartiers se dotent de visions d'intervention en matière d'urbanisme qui soient facilitantes, notamment dans les domaines du développement culturel et de la conservation du patrimoine. Dans le cadre des appels publics, par exemple, la pondération des critères de choix ne devrait pas favoriser d'emblée le plus bas soumissionnaire, mais bien celui qui est capable de proposer une vision en adéquation avec des principes d'aménagement du territoire, de conservation et de mise en valeur des actifs culturels et patrimoniaux.

⁶ Cette recommandation s'applique également à la **question 22** en tant que moyen d'action pour assurer la promotion de la production nationale francophone. En renforçant cette promotion et cette visibilité de la production culturelle francophone, on participe à la promotion et au renforcement du français comme assise de la vie culturelle québécoise.

L'utilisation des programmes particuliers d'urbanisme (PPU), comme cela a été le cas avec le Quartier des spectacles, peut venir en appui au développement de quartiers culturels forts, susceptibles d'engendrer des retombées multiples sur les plans tant économique et culturel que social.

Depuis le début du réaménagement du Quartier des spectacles en 2007, on évalue les retombées économiques immobilières à un milliard et demi de dollars répartis dans 48 réalisations. Parmi celles-ci, six – qui représentent 25 % des investissements – ont une vocation culturelle. On évalue aussi à plus de 530 millions de dollars le surplus de taxes perçues durant la vie utile de ces nouveaux projets.

16. La nouvelle politique culturelle devrait renforcer le développement et le déploiement de visions d'intervention en matière d'urbanisme favorisant, entre autres, la qualité d'aménagement du territoire au service du développement culturel et de la conservation du patrimoine. Cet appui pourrait se traduire dans les priorités définies lors des négociations et des ententes avec les villes et s'inscrire dans le cadre des projets de revitalisation urbaine. (Q10)

Nous estimons également que la nouvelle politique devrait faire en sorte que :

17. Les programmes d'infrastructures provinciaux et fédéraux (négociations Québec/Ottawa) soutiennent des projets qui incarnent des visions d'intervention respectant des principes de bonne gestion culturelle. Ces programmes devraient garantir, au travers de leur mise en œuvre, le développement culturel et la préservation du patrimoine. (Q10)

Travailler dans la « transversalité »

Le PQDS est un modèle de gouvernance qui a fait le choix dès le départ de travailler avec de multiples partenaires de divers horizons dans une perspective de développement culturel, mais aussi de développement économique et social. Ce modèle de gouvernance permet d'accroître les synergies et les partenariats entre l'administration publique municipale, notre organisme et un ensemble d'acteurs au sein du Quartier. Le soutien à un tel modèle d'intervention et de gouvernance pourrait constituer, selon nous, une avenue de rapprochement et de synergie entre l'administration publique québécoise et plusieurs catégories d'acteurs. Dans ce contexte, nous recommandons que :

18. La nouvelle politique culturelle s'appuie sur des études de cas comme celui du Partenariat du Quartier des spectacles pour amorcer sa réflexion sur le soutien à de nouvelles formes de projets et de gouvernance dans une perspective de synergie et de partenariats entre son administration publique et différentes catégories d'acteurs. (Q5)

Les retombées d'une telle approche peuvent être multiples et fort structurantes, comme l'illustre l'exemple des Jardins Gamelin.

Les Jardins Gamelin, un exemple de convergence d'intérêt et de transversalité d'action

De mai à octobre 2015, la place Émilie-Gamelin a littéralement fait peau neuve avec un nouvel aménagement et de l'animation pour proposer aux résidents et aux visiteurs une oasis de vie urbaine afin que ceux-ci profitent pleinement de l'été en s'appropriant un espace du Quartier des spectacles tout en étant exposés à diverses propositions tant culturelles qu'environnementales (ex. : agriculture urbaine). De l'agriculture urbaine, un marché de produits locaux, quelques festivals, une vidéoprojection architecturale, une œuvre monumentale suspendue (1.26, de Janet Echelman), un café, un bar, un restaurant, une grande terrasse ont ainsi fait le bonheur des milliers de personnes qui ont fréquenté l'endroit au cours de l'été.

Plusieurs facteurs ont contribué au succès des Jardins Gamelin : un aménagement polyvalent et convivial conçu par Pépinière & co., une programmation variée et continue, et surtout une concertation menée en amont et durant tout l'été grâce à un travail de collaboration sans précédent. La Ville de Montréal, l'arrondissement Ville-Marie, le Service de Police de la Ville de Montréal, les groupes communautaires, l'UQAM, BAnQ, BUSAC Immobilier, le propriétaire de la Place Dupuis et d'autres partenaires du projet ont fait preuve d'un engagement et d'une collaboration remarquables. Quant aux clientèles itinérantes, qui auraient pu se sentir exclues du projet, elles ont réagi positivement, grâce au travail de plusieurs partenaires tels que Présence Compassion et Sentier Urbain, pour ne nommer que ceux-là.

Cette réalisation est une illustration magistrale d'une approche transversale d'occupation du territoire et de partenariats qui a permis d'embellir la vie des citoyens tout en les rapprochant de la culture.

En ce qui concerne cette approche transversale d'action, le questionnement du gouvernement visant à faire jouer un rôle grandissant en matière de développement culturel à certains ministères et organismes gouvernementaux nous apparaît intéressant.

Quelques ministères et organismes travaillent déjà en « transversalité » dans le cadre du développement de certains projets culturels (ex. : les festivals), comme le ministère du Tourisme et celui des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Parmi les autres ministères qui devraient jouer un rôle grandissant en matière de développement culturel, on pense notamment à celui de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (soutien à des projets culturels associés à de l'expérimentation technologique) et au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (formation et création d'emplois en culture). Le ministère de la Famille, celui des Relations internationales et de la Francophonie tout comme celui du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pourraient s'ajouter à la liste des ministères susceptibles de jouer un rôle accru en matière de culture. En fait, plusieurs autres ministères pourraient être concernés par la culture. Le

défi est de trouver des moyens pour que la culture devienne un outil d'action supplémentaire auprès des différents ministères dans le cadre de leur plan d'action respectif.

Mesurer la « transversalité » d'action

Sur le plan national, la nouvelle politique culturelle pourrait prévoir le développement d'une forme d'indicateurs d'intégration de la dimension culturelle dans les actions des divers ministères ciblés. Le ministère de la Culture et des Communications pourrait se servir à cet égard de l'Observatoire de la culture et des communications pour développer ces indicateurs et mieux outiller les autres ministères dans la mise en œuvre d'actions visant à intégrer la culture parmi leurs prérogatives. Les outils de suivis développés sur le plan national pourraient par la suite être proposés aux paliers régional et local. (Q3 et Q4)

Stimuler l'entrepreneuriat culturel et l'avènement de nouvelles façons de faire en culture

Les changements de paradigmes d'action dans l'environnement culturel renforcent l'importance et l'urgence de trouver de nouvelles façons de faire et de stimuler l'entrepreneuriat culturel. Le renforcement, par exemple, des programmes d'aide au démarrage en culture tout comme le développement d'un fonds de risque ou d'une assurance risque qui deviendraient accessibles à une majorité d'intervenants de la chaîne culturelle sont deux outils d'action qui iraient dans le sens d'un soutien gouvernemental efficient en matière d'innovation, d'entrepreneuriat culturel et de soutien à la relève.

Parallèlement, la mise en commun de certaines actions et de certains services (ex. : modèles collaboratifs de distribution, d'achats de services, de billetterie et de promotion) doit aussi être soutenue dans le cadre des projets pilotes visant le développement de nouveaux modèles d'action. Par conséquent, nous recommandons que :

- 19. Le soutien aux projets pilotes innovants touche aussi les programmes d'aide au démarrage et de partage de biens, de ressources et de services en culture. Cette mesure viserait notamment à optimiser l'accès à un ensemble de services et de ressources tout en réduisant les coûts de cet accès. (Q40)**

E) Le partage des responsabilités et le financement de la culture

Il n'est pas inintéressant de concevoir que la gouvernance de la culture puisse se rapprocher le plus possible des citoyens par un nouveau modèle de partage des responsabilités Québec/municipalités. Par contre, avant de procéder à une telle délégation, il faut s'assurer que les municipalités disposent des moyens pour assumer ce type de responsabilités. Sans ces moyens, cette délégation risque d'être périlleuse dans un contexte où les municipalités ne placent pas nécessairement la culture parmi leurs priorités d'intervention dans leur planification respective.

Toutefois, en attendant l'établissement précis des moyens qui pourraient être mis en place pour consolider la capacité des villes à assumer de nouvelles responsabilités, il demeure intéressant de trouver des moyens de rapprocher la gouvernance de la culture des citoyens. Dans cette optique, l'expérience du Partenariat du Quartier des spectacles peut enrichir la réflexion.

F) Le rayonnement de la culture sur les plans national et international

Le PQDS et le rayonnement de la culture et du savoir-faire artistique québécois

Le PQDS est un acteur de rayonnement de la culture et du savoir-faire artistique québécois. Par le biais de ses activités (ex. : concours), il stimule notamment la création d'œuvres lumineuses, d'installations urbaines et de projections, un secteur d'expertise québécoise en pleine expansion de par le monde. On pense par exemple à *Iceberg*, une création d'Atomic3, présentée à Bruxelles dans le cadre de Plaisir d'hiver, ou encore à l'installation *21 Balançoires*, de l'équipe Daily tous les jours, présentée au Colorado, Miami et New York. Le PQDS accueille également les membres de plusieurs missions étrangères. Lors de ces rencontres, il sensibilise ces intervenants à notre culture, à nos créations et notre créativité de même qu'à notre savoir-faire en matière d'équipements technologiques de diffusion. À cet égard, le Laboratoire numérique⁷ comporte aussi un potentiel d'exportation et de rayonnement pour la culture et le savoir-faire technologique québécois en matière de diffusion.

Réflexions

Exportation et diplomatie culturelle

En ce qui concerne l'action gouvernementale en matière de rayonnement culturel, le PQDS est d'avis que, dans un premier temps, le gouvernement doit faciliter et appuyer le développement des marchés pour les créateurs d'ici, mais aussi pour l'ensemble des acteurs de la sphère culturelle, y compris les organismes à but non lucratif, ses institutions et son industrie culturelle. Étant donné notre marché relativement restreint, il s'avère en effet important que l'ensemble des acteurs de la chaîne culturelle ait accès à des moyens accrus pour explorer et pénétrer les marchés hors Québec.

L'action gouvernementale peut se faire sur différents plans, notamment par le renforcement du soutien à l'accueil d'intervenants susceptibles d'être des acteurs de rayonnement pour les contenus culturels québécois (ex. : missions étrangères). L'action gouvernementale doit de plus porter sur le soutien à la diffusion et à l'exportation des contenus (ex. : contenus numériques) et des produits culturels québécois (ex. : spectacles sur scène). L'intelligence d'aménagement et celle de l'expérience interactive ludique développées par le PQDS (ex. : les *21 Balançoires* sur la promenade des Artistes et les bascules géantes d'*Impulsion* sur la place des Festivals) comportent aussi un fort potentiel d'exportation et de rayonnement pour le Québec. Par ailleurs, le développement soutenu

⁷ Le Laboratoire numérique urbain est une plateforme d'équipements technologiques permettant l'expérimentation artistique et certaines formes de diffusion numérique.

de plateformes de distribution communes et performantes pour l'ensemble des secteurs concernés, sur les territoires tant physiques que virtuels, pourrait être une avenue à considérer.

Sur le plan international, le gouvernement du Québec devrait donc se donner comme priorité d'accroître son rôle d'agent facilitateur pour la promotion, le rayonnement et l'exportation de la culture québécoise à l'étranger, et ce, sur l'ensemble des marchés et des plateformes possibles. Dans cette optique, il faut aussi considérer que la culture est un élément de diplomatie par excellence, une carte de visite qui permet d'ouvrir des portes, de créer des liens et de développer des projets d'ordre multiple à l'étranger. Aussi le soutien à l'exportation culturelle peut-il avoir une portée beaucoup plus grande que celle strictement rattachée au secteur culturel.

Développement de la propriété intellectuelle

Dans un deuxième temps et tel qu'abordé précédemment⁸, le gouvernement du Québec devrait contribuer au développement de la propriété intellectuelle (PI) québécoise susceptible d'être exportée (aide à la production nationale) et diffusée à l'étranger. La production de PI et son exploitation sur les marchés internationaux sont des enjeux majeurs pour le Québec dans une perspective de stimulation de la demande et d'enrichissement collectif à long terme (création d'emplois, retombées financières, rayonnement et préservation de notre culture).

Par rapport aux enjeux reliés à la propriété intellectuelle et aux droits d'auteur, notamment sur le territoire virtuel, il serait souhaitable que le gouvernement poursuive ses discussions avec le gouvernement fédéral. La poursuite de ces discussions viserait l'établissement d'un cadre juridique qui serait garant d'équité dans la redistribution des revenus associés à la diffusion des contenus culturels (ex. : revenus de publicité) ainsi que dans la protection des droits d'auteurs et de propriétés intellectuelles dans l'écosystème numérique.

La culture québécoise et la Francophonie

Le gouvernement du Québec pourrait aussi continuer à organiser des activités de mobilisation autour de la culture au sein de la Francophonie. Ce type d'action peut se faire en partenariat avec le milieu culturel québécois. En plus d'être l'instigateur de diverses rencontres, le gouvernement du Québec pourrait, par exemple, contribuer à faire connaître et à exporter les savoir-faire québécois qui donnent accès à des expériences culturelles enrichies au sein des communautés francophones. (Q35)

Sur le plan international, nous rappelons en terminant que le Québec, en collaboration avec le Canada, a joué dans le passé un rôle capital pour la défense de la diversité culturelle. Au même titre, nous croyons que le gouvernement du Québec devrait jouer un rôle de chef de file relativement aux enjeux rattachés à la survie des cultures, dont celle du Québec, dans une période de grande mondialisation des contenus culturels diffusés.

⁸ Voir l'encadré à la page 7.

G) Les grands principes d'action

Réflexions et recommandations

Les diverses idées lancées précédemment impliquent, selon nous, une bonification des principes d'action qui serviront d'assises au déploiement de la politique. Dans un premier temps, nous sommes d'avis que la politique doit reconnaître et traiter la culture comme un secteur de développement économique à part entière, c'est-à-dire au même titre et au même niveau que d'autres secteurs d'activités industrielles. À cet égard, rappelons que les industries culturelles représentent 4,1 % de l'économie du Québec (12,8 milliards de dollars) et que le secteur représente 4,5 % de l'emploi total (175 000 emplois). Nous faisons donc la recommandation suivante :

20. L'ajout du principe d'action suivant : la pleine reconnaissance des retombées économiques du secteur culturel pour le Québec dans le plan d'action qui accompagnera la politique culturelle. (Q1)

Nous sommes également d'avis qu'il faudrait faire ressortir plus fortement dans les principes que c'est l'ensemble de la sphère culturelle et l'ensemble des disciplines qui sont touchées par le renouvellement de la politique (y compris le secteur industriel). Cette réflexion nous amène à recommander :

21. L'ajout du principe d'action suivant : le soutien de l'ensemble des acteurs de la sphère culturelle et de ses disciplines. (Q1)

D'autre part, le monde dans lequel évolue la culture est un monde en changement rapide. Les paradigmes d'actions pour la formation, la création, la production et la diffusion sont perturbés par les changements technologiques, la mutation rapide des profils démographiques et de consommation. Cependant, les programmes de soutien et les mesures fiscales associés aux actions ci-haut mentionnées ont parfois peine à suivre le rythme de leur évolution. Cet état de fait induit une contrainte par rapport aux besoins de financement de certains types de projets qui tombent « entre deux chaises » ou encore au mauvais moment de l'évolution des programmes et des mesures de soutien. Ceci nous amène à recommander :

22. L'ajout du principe d'action suivant : une politique en harmonie avec le cadre d'évolution de la culture⁹. (Q1)

Une action gouvernementale s'appuyant sur un tel principe de flexibilité d'action implique qu'elle prévoirait un mécanisme d'adaptation plus rapide de son cadre de soutien financier et de ses

⁹ Cette recommandation s'applique également à la question 6 du cahier de consultation ainsi qu'aux questions 36 et 37 portant sur les améliorations que le gouvernement du Québec peut apporter au système actuel de financement de la culture et en tant qu'ajustement recommandé pour améliorer le fonctionnement des organismes d'intervention et de soutien en culture.

mesures fiscales et réglementaires aux nouveaux besoins émergents d'un environnement en rapide et constante mutation. Si le Québec veut consolider et développer sa place dans divers secteurs de la sphère culturelle et sur les nouvelles plateformes d'exploitation des contenus, il doit se doter des moyens pour réagir vite afin de bien outiller l'ensemble des acteurs et des disciplines culturels.

En terminant, le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS) réitère ses remerciements au ministre de la Culture et des Communications, monsieur Luc Fortin, de l'occasion qui lui a été donnée de faire entendre son point de vue dans le cadre de la consultation sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec.

**À l'ère du numérique, la culture doit demeurer plus que jamais un
« projet de développement collectif¹⁰ ».**

¹⁰ Expression utilisée dans le *Livre blanc sur la culture* en 1978.

Liste des recommandations

Le PQDS recommande que la nouvelle politique culturelle du Québec :

Création et production

1. Reconnaisse le statut particulier de Montréal en matière de culture;
2. Prévoit des mesures incitatives visant à soutenir la création, la production et la diffusion de la production nationale;
3. Propose des mesures particulières concernant les projets d'expérimentation (R-D), de création et de production présentés en résidence¹¹ ou en exclusivité dans le Quartier des spectacles;
4. Prévoit le renforcement des mesures de soutien à la création et à la production (y compris les phases d'expérimentation et de prototypage) des contenus et des œuvres numériques ainsi qu'à la diffusion, la mise en marché et l'exportation de ces derniers;
5. Dans le cadre d'une nouvelle redistribution des revenus rattachés au réseau Internet (ex. : revenus publicitaires), que la nouvelle politique développe un fonds de production nationale voué à la production et à la diffusion de contenu artistique d'œuvres numériques ou non numériques.
6. Prévoit le renforcement du soutien alloué à des projets pilotes comportant des éléments d'expérimentation et impliquant la participation de plusieurs acteurs d'horizons diversifiés;

Diffusion

7. Prévoit des mesures pour assurer le maintien des salles privées existantes (protéger les actifs) dans le cadre d'une vision globale d'action de ses infrastructures et équipements, garante d'équité et d'équilibre dans l'écosystème de la diffusion;
8. Prévoit des mesures pour assurer le maintien de son parc immobilier de diffusion chapeauté par des OBNL et des sociétés d'État. De telles mesures leur permettraient de consacrer l'ensemble de leur énergie et de leurs ressources financières à la poursuite de leur mission;
9. Reconnaître le rôle dynamique et structurant des festivals pour la culture québécoise en leur accordant des moyens additionnels pour se développer et se renouveler;

¹¹ Ces projets pourraient partir en tournée après leur résidence dans le Quartier.

10. Garantisse à nos grandes institutions et sociétés d'État des conditions, tel un financement pluriannuel, leur permettant de se développer pleinement et de jouer ainsi un rôle accru dans le développement de la culture au Québec;
11. Tienne compte dans ses stratégies d'action du rôle que peuvent jouer les places publiques en tant que lieux de diffusion, d'expérimentation et de rapprochement des citoyens avec la culture;
12. Prenne en compte l'importance du développement des équipements technologiques (extérieurs et en salle) pour le déploiement de la culture;
13. Intègre dans ses mesures d'action le développement d'un plan d'action culture/éducation porteur d'innovation et en adéquation avec son environnement.

Promotion

14. Se dote d'un plan d'action visant à assurer la diversité et la qualité de l'information culturelle au Québec et, par suite, une visibilité accrue de la production nationale auprès des citoyens;
15. Soutienne le développement des actions et des outils de mise en marché sur le Web (ex. : production de capsules Web) et les autres plateformes numériques;

Gouvernance culturelle

16. Renforce le développement et le déploiement de visions d'intervention en matière d'urbanisme favorisant, entre autres, la qualité d'aménagement du territoire au service du développement culturel et de la conservation du patrimoine. Cet appui pourrait se traduire dans les priorités définies lors des négociations et des ententes avec les villes et s'inscrire dans le cadre des projets de revitalisation urbaine;
17. Fasse en sorte que les programmes d'infrastructures provinciaux et fédéraux (négociations Québec/Ottawa) soutiennent des projets qui incarnent des visions d'intervention respectant des principes de bonne gestion culturelle. Ces programmes devraient notamment garantir, au travers de leur mise en œuvre, le développement culturel et la préservation du patrimoine;
18. S'appuie sur des études de cas comme celui du Partenariat du Quartier des spectacles pour amorcer sa réflexion sur le soutien à de nouvelles formes de projets et de gouvernance dans une perspective de synergie et de partenariats entre son administration publique et différentes catégories d'acteurs;
19. Fasse en sorte que le soutien aux projets pilotes innovants touche aussi les programmes d'aide au démarrage et de partage de biens, de ressources et de services en culture. Cette mesure viserait notamment à optimiser l'accès à un ensemble de services et de ressources tout en réduisant les coûts de cet accès;

Recommandation d'ajouts des principes d'action suivants

20. La pleine reconnaissance des retombées économiques du secteur culturel pour le Québec dans le plan d'action qui accompagnera la politique culturelle;
Ce principe implique notamment de traiter les industries culturelles au même titre que les autres secteurs industriels.

21. L'ajout du principe d'action suivant : le soutien de l'ensemble des acteurs de la sphère culturelle et de ses disciplines; Ce principe implique la prise en compte, entre autres, des industries culturelles dans l'ensemble de la réflexion culturelle. Il implique également que l'ensemble des disciplines soient considérées.

22. L'ajout du principe d'action suivant : une politique en harmonie avec le cadre d'évolution de la culture. Ce principe implique entre autres que les mesures de soutien financier et les mesures réglementaires s'ajustent plus rapidement aux besoins des acteurs culturels.